

Alpes de Haute Provence  
**Commune d'AUBIGNOSC**

Membres en exercice :	<b>15</b>
Présents : .....	10
Votants : .....	14
Pour : .....	14
Contre : .....	0
Abstention : .....	0

**DCM N° 35/2019**

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID : 004-210400131-20190612-201935SORTIE-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 JUIN 2019**

---- L'an deux mille **DIX-NEUF**

le **12 juin à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 05 juin 2019

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, WALLON Muriel, LATIL Yves, WEBER Hélène et VILLETTE Christelle.**

5 Absent(s) excusé(s) : **MACCARIO Fabrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, WALCZAK Franck et BERTOU Christel.**

**4 Pouvoir(s)** : **MACCARIO Fabrice à DELMAERE Christian, FAURE Michel à TURCAN Nicole, WALCZAK Franck à René AVINENS et BERTOU Christel à LERDA Serge**

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

**OBJET : PRISE EN CHARGE SORTIE DU 17 JUIN 2019**

--- Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal les activités organisées auparavant par le CCAS avec prise en charge par celui-ci d'une partie des coûts. Aujourd'hui dissous, c'est le conseil municipal qui exerce directement les attributions mentionnées au code de l'Action Sociale et des Familles auparavant dévolues au CCAS.

--- Monsieur le maire présente le projet de sortie prévue le 17 juin 2019 et ouverte à tous. Le tarif unique de 79 euros est proposé.

---- Une prise en charge par la commune est envisagée pour les personnes domiciliées à Aubignosc.

---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE**:

- Une prise en charge de 39 € pour les personnes domiciliées à Aubignosc qui sera réglée aux Autocars Payan multipliée par le nombre de participants.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire

R. AVINENS.

